

Association de malfaiteurs à Kango

Les frères Mouloungui arrêtés pour la mort d'Angélique Moussavou

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

Les faits sont dignes d'un véritable thriller. Deux frères, Eric Fabrice Mouloungui et David Mouloungui Kombila, ainsi que le nommé Jean-François Mboumba, tous de nationalité gabonaise, ont été arrêtés, en fin de semaine dernière, par les éléments de la brigade routière de Kango. Les intéressés sont soupçonnés d'être responsables, à des degrés divers, de la mort d'Angélique Moussavou, une septuagénaire victime de sévices corporels, à la suite d'une expédition punitive organisée à Four-Place, une bourgade du département du Komo. Il s'agirait d'un acte de vengeance, Eric Fabrice accusant la dame d'être à l'origine de la mort de son fils. Ce dernier serait allé jusqu'à asperger la malheureuse d'essence, au point d'en faire une "torche humaine".



Eric Fabrice Mouloungui, Jean-François Mboumba et David Mouloungui Kombila pendant leur garde à vue.

quitte le domicile de Libreville, plus précisément de Kinguélé, pour ce voyage, son géniteur est absent. Il est confié à Mboumba, qui se trouve être son frère aîné, par Josiane Koumba, la compagne de Eric F. Mouloungui. Mais le séjour du jeune Caleb à Remboué ne se déroule pas sous d'heureux auspices, car il tombe malade. C'est ainsi que son oncle le conduit de toute urgence au centre médical de Bifoun. Son état de santé ne s'améliorant pas, malgré les soins intensifs administrés. Jean-François Mboumba informe donc les parents de l'enfant de son état critique. Sa sœur lui intime l'ordre de ramener Caleb à Libreville. Ce que Jean-François Mboumba fait. Mais, au lieu de conduire l'adolescent vers une structure hospitalière, ses parents l'amènent plutôt chez

des pasteurs d'églises du réveil et autres charlatans établis à Kinguélé. Malheureusement, l'état de santé de Caleb Mbomo Mouloungui se dégrade, et il rend finalement l'âme dans une église. Seulement voilà: Eric Fabrice Mouloungui et Josiane Koumba refusent de croire que ce décès est naturel. C'est à ce moment-là qu'ils décident d'avoir recours à un médecin. L'autopsie réalisée ne va toutefois pas dans le sens qu'ils souhaitent. Le père du défunt fait ensuite appel à son cadet, David Mouloungui Kombila, prêcheur dans une église du réveil, pour des prières censées ramener le gamin à la vie. Mais le miracle ne se produira pas. A la suite, les frères Mouloungui, Josiane Koumba et d'autres parents proches constituent une escouade, qui se rend nuitamment à



Une vue d'une partie du corps d'Angélique Moussavou, morte suite à des sévices corporels graves.

Four-Place. Le groupe parvient à enlever Jean-François Mboumba, chez qui l'enfant est tombé malade, ainsi qu'Angélique Moussavou, la belle-mère de ce dernier. Une fois à Libreville, la famille Mouloungui somme sieur Mboumba et la vieille Moussavou de « réveiller l'esprit de l'enfant ». « Les deux otages ont copieusement été battus. Leurs ravisseurs sont allés jusqu'à leur frotter du piment au niveau des parties intimes. Mise sous pression, mais surtout, pour se sortir provisoirement de ce piège, Angélique Moussavou avoue qu'elle peut s'exécuter, à condition de regagner le village », indique un Officier de police judiciaire (OPJ), proche de l'enquête. **LES BRÛLER VIVES** • Aussitôt, le groupe embarque le corps de l'enfant et les "otages" dans un véhicule

de type pick-up et repartent en direction de Four-Place. Une fois sur les lieux, E. F. Mouloungui et les siens prennent quand même le soin d'informer le chef de regroupement de leur présence. Mais ce dernier leur recommande de se rapprocher de la brigade routière de Kango. Les injonctions de l'auxiliaire de commandement sont aussitôt rejetées par les frères Mouloungui, qui se montrent plus déterminés. Ils arrivent au domicile d'Angélique Moussavou, et installent la dépouille de l'enfant sur un matelas déposé à même le sol. Les Mouloungui, dans leur fougue, ligotent la maîtresse des lieux et sa sœur, la compagne de Jean-François Mboumba, les aspergent ensuite d'essence, dans l'objectif de les brûler vives. Mais une certaine Juselle

Bagnoundza Mihindou réussit, dans un premier temps, à arracher les allumettes à Eric Fabrice Mouloungui. L'instinct revanchard du papa est cependant plus fort, au point que, à l'aide d'une bougie, il parvient à mettre le feu sur Angélique Moussavou. « David Mouloungui Kombila, qui s'apprête à en faire autant avec la compagne de Jean-François Mboumba, est heureusement stoppé par un certain Boulingui, un ancien policier », renseigne un enquêteur. Comme si cela ne suffisait pas, les frères Mouloungui et leurs accompagnateurs reprennent la route de Libreville, avec le corps de l'enfant et la vieille Moussavou, brûlée au plus haut degré. Cette dernière aurait encore été tabassée à la maison mortuaire de Belles-Peintures, avant d'être abandonnée nuitamment dans un endroit de son village, le 24 septembre dernier. Et, comme il fallait s'y attendre, Angélique Moussavou meurt des suites de ses sévices. Saisie d'une plainte de la part de sa famille, la brigade routière de Kango se rend donc à Kinguélé et interpelle les frères Mouloungui. Avec le concours d'un renfort militaire mandaté par le commandement en chef de la gendarmerie nationale. Les mis en cause sont poursuivis pour association de malfaiteurs.

D'APRÈS le rapport d'enquête, le décès dans des conditions troubles, le 22 septembre 2015, de Caleb Mbomo Mouloungui, 14 ans, fils de Eric Fabrice Mouloungui, serait le détonateur d'une expédition punitive sur une septuagénaire à Four-Place. L'adolescent était parti passer le week-end à la Remboué chez Jean-François Mboumba, le beau-frère de son père. Lorsque l'enfant

Viol sur mineure à Lambaréné

Fortuney Moundounga soupçonné d'abus sur une gamine

SCOM
Libreville/Gabon

FORTUNEY Moundounga, alias Cadeau, Gabonais de 24 ans, vendeur de poisson au centre de pêche de Lambaréné, a été arrêté dernièrement par les agents de l'antenne provinciale de la Police d'investigations judiciaires

(PJ). Ce compatriote aurait abusé sexuellement de V. K. M., une Gabonaise âgée de 14 ans, dans la nuit du dimanche 6 au lundi 7 septembre 2015. Le mercredi 16 septembre dernier, il a été déferé devant le parquet du chef-lieu de cette localité. Il est rapporté, en effet, que mis en cause aurait intercepté la gamine alors qu'elle effectuait une petite commission pour sa



Fortuney Moundounga, présumé violeur, actuellement à la maison d'arrêt de Lambaréné.

mère dans la zone communément appelée Zénith. Moundounga aurait alors proposé à la fille de l'accompagner chez lui. Quelques instants plus tard, V. K. M., après avoir accepté naïvement, se serait retrouvée dans une chambre. Constatant l'absence prolongée de l'enfant, ses parents se mettent donc à sa recherche, mais sans résultat. Elle aurait ainsi

passé toute une nuit avec Fortuney Moundounga! De retour chez elle, le lendemain, la fillette est pressée par ses parents de lâcher le morceau. Elle finit par se confier à sa mère, qui saisit les éléments de la PJ. Le vendredi 11 septembre dernier, au petit matin. Fortuney Moundounga est actuellement incarcéré à la prison centrale de Lambaréné, où il attend de comparaître.

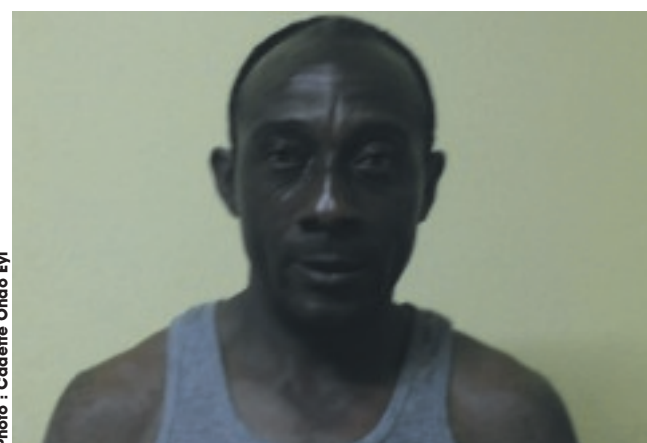
Vol au Pk 5

Il s'empare d'un compteur électrique litigieux

COE
Libreville/Gabon

ALAIN Meke Me Ndong, Gabonais de 41 ans, ancien militaire de la Sécurité pénitentiaire et ancien agent à la société Énelec, une ancienne entreprise sous-traitante de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG), domicilié au Pk 5, vient d'être interpellé par la brigade sud du Camp-Roux, suspecté du vol

d'un compteur électrique. Meke Me Ndong a été écroué le 1er octobre dernier à la maison d'arrêt de Gros-Bouquet, où il attend son jugement. D'après le rapport d'enquête dressé par la gendarmerie, les faits remontent à janvier 2015. La victime, une dame, détient un compteur d'électricité laissé par son défunt mari. Il se trouve que ledit compteur est bloqué par la SEEG, pour des impayés de factures avoisinant le million de



Alain Meke Me Ndong dans les locaux de la brigade du Camp-Roux.

francs. Une procédure est conseillée à la dame par la société d'énergie: faire une nouvelle demande pour l'octroi d'un nouveau compteur, à son nom. Entre-temps, elle aurait sollicité l'aide d'Alain Meke-Me Ndong, se présentant comme agent de la SEEG, pour rétablir l'électricité à son domicile. C'est ainsi que l'intéressé procède à un branchement direct. Pour ce service, la maîtresse

des lieux lui remet 30 000 francs. Par la suite, le technicien se rend chez sa "cliente", à son insu. Il arrache le compteur litigieux et l'emporte avec lui. Quelques jours plus tard, les agents de la SEEG, dépêchés sur les lieux pour des travaux, font le constat de la disparition du bien de leur société. Celle-ci décide alors d'ester en justice contre la propriétaire qui, à son tour, dépose une plainte contre Alain Meke Me Ndong..